

2025/24

VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

Convention avec le SMBVB relative à l'entretien des zones humides

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 10 octobre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le mardi 23 septembre 2025, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

La commune de Rantigny poursuit la mise en œuvre de travaux sur les zones humides, dans le cadre du contrat de territoire Eau et Climat de la Brèche 2020-2025.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue, consistant à réaliser la tranche 4 du plan de gestion des zones humides de la commune.

Les travaux restent délégués au SMBVB. Les travaux prévus pour 2025 sont les suivants :

- Traitement des EEE
- Fauche de prairie
- Création et entretien des sentiers
- Entretien des zones de régénération naturelle
- Installation de pupitre d'orientation
- Installation d'une passerelle

Le SMBVB, porteur du projet, aura à charge de monter le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du département de l'Oise lié à ce projet. Le SMBVB assurera le paiement des factures et percevra la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Département de l'Oise.

La différence entre le coût total de la prestation et les subventions sera supportée par la commune de Rantigny. Le coût du projet est estimé à **41 000 € TTC**, la subvention de l'AESN est estimée à 17 000 €, celle du Département de l'Oise est estimée à 15 000 euros. Le reste à charge de la commune est donc estimé à **9 000 €**.

Le Maire propose de :

-l'autoriser à signer avec le SMBVB la convention technique et financière pour la zones humides de Rantigny et tous documents s'y rapportant.

-l'autoriser à déléguer la maitrise d'ouvrage du projet au SMBVB, y compris la recherche de subventions.

-l'autoriser à engager les travaux ci-dessus.

-l'autoriser à mandater le reste à charge final de la commune au SMBVB.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	18

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Conseillers municipaux

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 13 octobre 2025



Le Maire,

Dominique DELION